



**Les Offices jeunesse
internationaux du Québec**

Office franco-québécois pour la jeunesse
Office Québec-Monde pour la jeunesse

Montréal, le 28 février 2022

PAR COURRIEL



Numéro de référence : LOJIQ-2022-02-17

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 17 février dernier et ayant l'objet suivant :

Demande faite en vertu de la Loi d'accès à l'information du Québec :

Je désire obtenir copie du document suivant : le plan de classification des documents des Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ).

En réponse à votre demande, nous vous transmettons ci-joint :

Le plan de classification des documents des Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ), déposé en vertu de la Loi sur les archives à la Bibliothèque et archives nationales du Québec.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents et organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Thien-Huong Vu-Do

Thien-Huong Vu-Do

Secrétaire générale, LOJIQ | Les offices jeunesse internationaux du Québec

Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels